

Exemple de déroulement d'un conseil

Préparer l'espace, la disposition des chaises de façon à ce que tous les participants se voient et s'entendent : une disposition en cercle est souhaitable.

1. Le secrétaire de séance annonce l'ordre du jour (préalablement affiché).
2. Le président (ou la présidente) ouvre la séance. Il ou elle rappelle les décisions prises lors du conseil précédent.
3. L'animation de la réunion est confiée à un élève (néanmoins, au début de l'année, l'enseignant pourra seconder l'enfant chargé de cette fonction puis s'effacera peu à peu, et n'interviendra que comme simple participant).
4. L'élève gardien du temps veille à ce que le temps imparti pour chaque point de l'ordre du jour ne soit pas dépassé. Il peut également, avec l'aide de l'enseignant au début, veiller à ce que le temps de parole soit donné équitablement à chacun.
5. Une fois toutes les propositions exprimées sur un sujet, la discussion s'engage sur la décision à prendre.
6. Le conseil se prononce pour ou contre telle ou telle proposition, le plus souvent par un vote majoritaire.
7. Le ou la secrétaire consigne les décisions prises dans la feuille de compte rendu (voir annexe 1).

Un classeur avec tous les comptes rendus est en permanence à la disposition des élèves, c'est la mémoire du groupe. Il est souvent utile d'y revenir pour rappeler à tous les décisions prises.

Régulation du fonctionnement

Au cours de ces réunions, on peut être confronté à un certain nombre de difficultés : dispersion de l'attention, enfants qui ne s'écoutent pas, qui parlent tous ensemble, prise de parole de certains au détriment des autres, conflits de personnes, oppositions systématiques, désintérêt de certains, apartés,....

Il est donc indispensable de réfléchir avec les élèves sur la façon dont la réunion s'est déroulée. Il est possible de prévoir quelques réunions avec des élèves en retrait du groupe qui vont observer le fonctionnement à l'aide d'une grille (voir annexe 2).

Pour arriver à un fonctionnement satisfaisant du conseil, il est également nécessaire de déterminer avec les élèves les règles fondamentales à respecter pour pouvoir participer à un réel débat démocratique.

Ces règles évolutives seront élaborées progressivement.

OCCE 91 Office Central de la Coopération à l'École
Rue Rossini, 91000 Evry Tel : 01 60 78 26 60 Fax : 01 60 77 50 05
mail : ad91@occe.coop site : www.occe.coop/ad91



Comment mettre en place un conseil de coopérative dans sa classe ?

Définition

Conseil :

« Groupe de personnes chargées de donner des avis dans certaines affaires publiques ou privées, et/ou d'administrer et de diriger »
(TFLi) Trésor Français de la Langue Française informatisée)

Coopérative :

« Groupement pratiquant la coopération »
(Petit Larousse)

Le conseil de coopérative en classe est donc la réunion des élèves et de l'enseignant, dans une structure sociale (la classe) qui se caractérise par les relations de coopération existant entre ses membres.

Présentation

Le conseil de coopérative de classe, est l'outil de base de la coopération à l'école.

On peut l'appeler aussi conseil de coopération, conseil d'élèves, ou conseil de classe.

C'est un lieu de propositions et d'écoute, de négociations et de prises de décisions, de régulation : c'est l'initiation par la pratique au fonctionnement du débat démocratique.

C'est un temps de partage où les élèves peuvent se construire en tant qu'individu en prenant conscience de leur appartenance à un groupe.

Le temps consacré aux réunions n'est pas du temps perdu. La pratique de conseils permet d'améliorer les relations dans la classe et contribue à la réussite scolaire de tous.

L'expérience prouve que là où les équipes pédagogiques ont mis en place une telle structure, des effets positifs ont été constatés, notamment dans les domaines suivants :

- ◇ Amélioration du climat relationnel
- ◇ Respect du cadre de vie
- ◇ Respect des règles de vie
- ◇ Retombées sur les apprentissages
- ◇ Plaisir et fierté de fréquenter une école dans laquelle on peut vivre et agir en citoyen.

Un conseil pour coopérer : coopérer sur quels sujets ?

Le conseil aborde **tous les sujets qui concernent la vie de la classe** (apprentissage en cours, relations dans la classe, gestion de l'argent, gestion des projets...).

Exemples de sujets :

- ◇ Élaboration des règles de vie de la classe
- ◇ Élaboration des règles de fonctionnement du travail en petits groupes
- ◇ Préparation d'une exposition, d'un spectacle
- ◇ Gestion des conflits, des problèmes de relations
- ◇ Comment aider ceux qui en ont besoin ou qui en font la demande ?
- ◇ Comment financer une sortie ?
- ◇ Préparation du conseil de délégués en fonction de l'ordre du jour établi
- ◇ Elaboration, organisation, conduite d'un projet de classe ou d'un projet commun à toute l'école

Ce qui est recherché, c'est la **responsabilisation des élèves par le partage des pouvoirs** : pouvoir de proposition, de décision, d'organisation, d'évaluation, de gestion...

Le conseil n'est pas uniquement un lieu d'expression, il est avant tout **une instance d'action où se décident les projets de la classe**.

Quelle périodicité ? Quelle durée ?

Le conseil peut se réunir **une fois par semaine** sur une plage fixe prévue à l'emploi du temps.

Sa durée est à évaluer en fonction de l'ordre du jour et de la capacité d'attention des élèves : d'un vingtaine de minutes en cycle 2 à trois-quarts d'heure en cycle 3.

Des conseils exceptionnels peuvent se tenir en fonction des nécessités.

Comment faire des propositions ?

Plusieurs solutions permettent aux élèves de faire des propositions d'ordre du jour :

- ◇ La boîte à idées
- ◇ Un cahier de propositions
- ◇ Des panneaux d'affichage pour exprimer ses « humeurs, problèmes et questionnements »
 - je félicite
 - je propose, je souhaite
 - je veux parler en conseil de ...

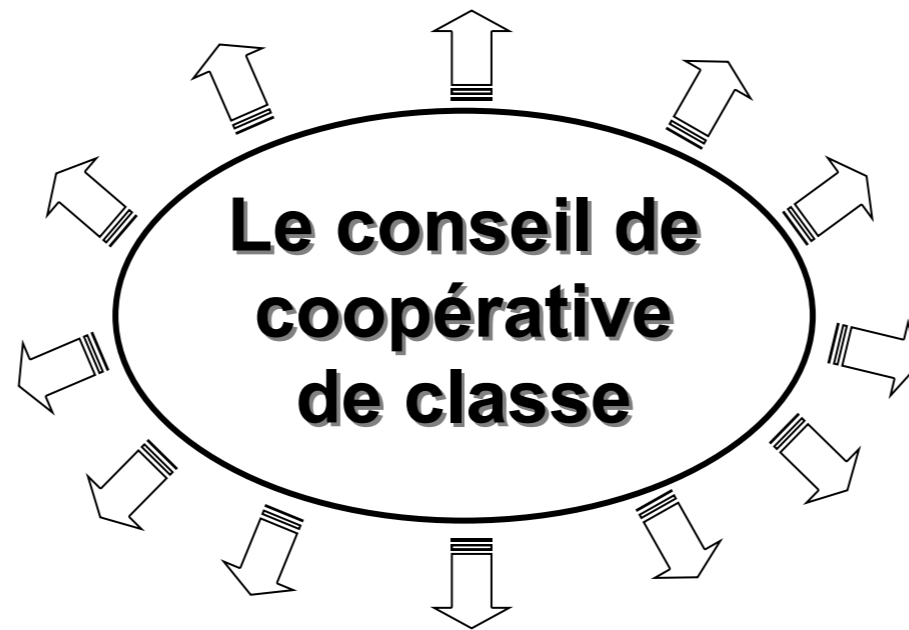
Toute proposition doit être signée, pas de propos anonymes.

Comment fixer l'ordre du jour ?

L'ordre du jour de chaque réunion est habituellement préparé avec ou sans l'aide de l'enseignant par des élèves (qui peuvent être élus par leurs camarades). Ces élèves forment le **bureau de la coopérative** qui peut être composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier dont il sera nécessaire de définir clairement les rôles.

L'ordre du jour est établi à partir des propositions de tous les élèves et de l'enseignant. Dans un premier temps, il sera arrêté avec l'aide de l'enseignant, en insistant sur l'importance de justifier les choix qui sont faits.

L'ordre du jour doit être connu avant le conseil (sous forme d'affichage par exemple) de façon à pouvoir préparer ses interventions.



Le rôle de l'enseignant

L'enseignant est le **garant de la loi**, il doit veiller au respect des contraintes institutionnelles (programmes). **Il garantit la sécurité et le travail de chacun.** A ce titre, il garde un **droit de veto** indispensable.

Cependant, il devra permettre à l'élève de devenir acteur de ses apprentissages et de la vie démocratique de la classe, donc **apprendre à partager le pouvoir**.

L'enseignant devra :

- ◇ **Savoir écouter** : laisser parler librement, accueillir toutes les remarques avec bienveillance sans porter de jugement a priori
- ◇ **Savoir coopérer** : accepter de partager la parole, donner son avis au même titre que tout le monde
- ◇ **Savoir animer** : relancer la discussion, reformuler les idées, veiller à ce que tous s'expriment
- ◇ **Savoir réguler** : éviter les conflits négatifs, veiller à ne pas transformer le conseil en tribunal faire respecter les règles de fonctionnement.

Quels sont les rôles nécessaires au fonctionnement du conseil ?

- ◇ **Le président** peut animer les réunions, donner la parole, rappeler les règles de fonctionnement
- ◇ **Le secrétaire** est chargé de noter les décisions prises dans les comptes rendus (voir annexe 1)
- ◇ **Le trésorier**, avec l'aide de l'enseignant, fait les comptes de la coopérative et présente en conseil les choix financiers à faire.

Il est important que ces **rôles tournent périodiquement** de façon à permettre à un maximum d'élèves d'occuper ces responsabilités durant l'année.

D'autres rôles peuvent être définis : gardien du temps, distributeur de parole...

Les compétences d'animation du conseil se construisent progressivement et l'enseignant peut assurer ces rôles dans un premier temps en expliquant la manière dont il s'y prend.

Quelques règles fondamentales à respecter

Le conseil **n'est pas un tribunal** : il cherche à résoudre des problèmes, à prendre des décisions pour améliorer la vie du groupe, pas à incriminer l'un de ses membres.

On peut critiquer les idées, pas les personnes.

Chaque participant doit pouvoir s'exprimer, mais chacun doit savoir :

- ◇ Présenter son point de vue calmement et sans monopoliser la parole
- ◇ Écouter et prendre en compte les réactions des autres
- ◇ Modifier éventuellement son point de vue sans pour autant se rallier obligatoirement au dernier qui a parlé.

Le groupe doit prendre en compte la diversité des points de vue et, pour cela, il doit savoir :

- ◇ Accueillir tous les avis et toutes les réactions
- ◇ Mettre en évidence les points de désaccord
- ◇ Rechercher la solution la plus acceptable pour tous
- ◇ Éviter de résoudre les conflits en se référant uniquement à la loi de la majorité.

Il peut y avoir des votes indicatifs, sans prise de décision, si le consensus ne paraît pas suffisamment large.

Les **décisions prises** sont consignées par écrit, rappelées au début du conseil suivant et doivent être **respectées par tous**, y compris par le maître.